

L'adoption de la carte d'identité électronique retardée

C'est un nouveau contretemps pour un projet qui en a connu beaucoup : l'Assemblée nationale a voté, jeudi 12 janvier, une version de la proposition de loi créant une carte d'identité électronique différente de celle adoptée, mardi 10 janvier, par la commission mixte paritaire. Un fait plutôt inhabituel. Ce vote consacre le désaccord entre les députés, qui défendent la création d'un fichier unique des identités, assorti de plusieurs précautions juridiques, et les sénateurs, qui défendent une limitation technique destinée à empêcher de manière certaine tout détournement du fichier. Or, mardi, la commission mixte paritaire, qui réunit députés et sénateurs lorsqu'ils ne sont pas parvenus à s'accorder sur un texte, n'a pas permis d'aboutir. Mais, plutôt que de se quitter sur ce constat, comme le souhaitait le député (UMP) Jean-Luc Warsmann, le sénateur (PS) Jean-Pierre Sueur a obtenu un vote sur le texte du Sénat... qui a été adopté par sept voix contre six. Jeudi, le député (UMP) Eric Cioti a dénoncé le « *coup de force* » des sénateurs. Car la procédure d'adoption s'en trouve considérablement ralentie : il faut désormais que le Sénat se prononce. Il rejettera probablement le texte. Une nouvelle lecture à l'Assemblée puis au Sénat sera alors nécessaire, avant que les députés, qui ont toujours le dernier mot, se prononcent une dernière fois. Le calendrier pour la navette est court : la fin de la session est prévue fin février. Et le Sénat, qui est maître de son ordre du jour, pourrait jouer l'obstruction en traînant des pieds pour y inscrire le texte. Une stratégie à laquelle se refusent, jusqu'à présent, les nouveaux patrons socialistes du Palais du Luxembourg. ■ **LAURENT BORREDON**